

COMMISSION  
MUNICIPALE  
DU QUÉBEC

CMQ-71703-001

# RAPPORT

## Administration provisoire Municipalité de Saint-Médard

Présenté à  
Nancy Klein  
Présidente par intérim

Par Martin St-Laurent  
Et Valérie Haince  
Membres  
Commission municipale du Québec

18 novembre 2025

Québec 

## Table des matières

CONTEXTE	3
RÉSOLUTIONS ADOPTÉES	4
RECOMMANDATIONS	5
CONCLUSION	6

Madame la présidente par intérim,

Nous vous présentons le rapport concernant l'administration provisoire de la Municipalité de Saint-Médard (la Municipalité).

## CONTEXTE

Le conseil de la Municipalité se compose du maire et de six conseillers.

Le 7 mai 2025, la Commission municipale du Québec (la Commission) est avisée par la directrice générale et greffière-trésorière que la Mairesse et deux conseillers ont remis leurs démissions, lesquelles sont effectives à compter du 5 et 6 mai 2025.

À la suite des vérifications effectuées par la Commission, il est constaté que le siège 2 est aussi vacant depuis le 7 octobre 2024 à la suite d'une démission et qu'aucune élection partielle n'a eu lieu pour pourvoir ce poste.

Les élus démissionnaires sont :

- Linda Gagnon - Mairesse
- Christian Bordeleau – Siège 1
- Michel Simard – Siège 2
- Gilles Dubé – Siège 4

Certaines des lettres de démission font état des motifs suivants :

- Climat difficile, opposition systématique de certains élus aux initiatives et menaces;
- Position de l'administration quant à la fermeture du dépanneur municipal;
- Décisions prises par l'administration sans consultation ni résolution du conseil municipal.

En raison de ces quatre démissions, le conseil ne peut plus siéger depuis le 6 mai 2025, faute de quorum.

Le 22 mai 2025, nous avons été désignés pour procéder à l'administration provisoire de la Municipalité et adopter par résolution, toute mesure nécessaire pour son administration.

Au moment de la mise en place de l'administration provisoire, le poste de directrice générale et greffière-trésorière est occupé par une nouvelle personne, en poste depuis moins de six (6) mois.

Étant donné les élections générales devant se tenir le 2 novembre 2025, l'administration provisoire s'est poursuivie jusqu'au scrutin.

Il est à noter que le règlement numéro 2024-243 prévoit que depuis ce scrutin, le conseil de la Municipalité est composé du Maire et de quatre conseillers.

Le 3 octobre 2025, soit à la fin de la période de mise en candidature, quatre postes sur cinq ont été élus par acclamation, faute d'opposition.

Le 7 octobre 2025, le conseil de la Municipalité a retrouvé quorum étant donné l'assermentation de trois personnes élues sur cinq membres, ce qui a entraîné la fin de la présente administration provisoire.

## RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

Durant son mandat, la Commission a adopté 30 résolutions portant sur divers sujets :

- Nomination d'une mairesse suppléante et signataire des effets bancaires;
- Prolongation de la période de probation de la directrice générale;
- Mandat juridique;
- Approbation des comptes à payer (mois d'avril à août 2025);
- Approbation des salaires (période 30 à 39);
- Approbation de paiement de certaines factures impayées;
- Adoption d'un règlement sur le suivi et le contrôle budgétaire;
- Mandat de services de comptabilité à la MRC;
- Mandat à la firme Malette;
- Approbation de dépenses d'entretien du camion de voirie;
- Formation de la directrice générale sur le logiciel de taxation (PG Solutions);
- Remplacement d'un panneau électrique;
- Achat d'abrasifs pour l'entretien hivernal 2025-2026;
- Travaux de réparation de la clôture du bassin de rétention;
- Autorisation de travaux sur la propriété municipale – Rang 9;
- Fin de l'administration provisoire.

## **Dossiers particuliers**

Considérant leur nature particulière et les enjeux qui en découlent, la Commission a estimé qu'il était plus indiqué de laisser au prochain conseil le soin de traiter les dossiers suivants, et ce, dans le meilleur intérêt de la Municipalité :

- Révision des conditions de travail de la directrice générale.
- Signature du contrat de travail d'un employé.
- L'installation d'un module de jeux.
- Avenir du projet de garage municipal.

## **Dossiers en cours**

Au 7 octobre 2025, plusieurs dossiers sont toujours en cours.

La directrice générale devra informer le nouveau conseil municipal de l'état d'avancement des dossiers suivants :

- État des revenus et dépenses pour l'année 2025 / disponibilités budgétaires;
- Préparation du Budget 2026 et de programme triennal en immobilisations;
- Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;
- Mandat à la firme Malette;
- Finalisation des rapports financiers 2023 et 2024;
- Adoption d'un règlement d'emprunt pour consolider le déficit, le cas échéant;
- Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT);
- État des taxes municipales impayées et autres revenus non perçus;
- Remboursement d'un prêt de 400 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins;
- Faillite du Comptoir alimentaire de Saint-Médard et réclamation non versée par la Municipalité;
- Requête en dommages-intérêts - *Beaulieu c. Saint-Médard*;
- Entente - échange de services avec la Fabrique;
- Entente - l'implantation d'une borne sèche et versement d'une compensation;
- Mise à jour du site Web;

## **RECOMMANDATIONS**

À la suite des constatations observées durant notre mandat, nous recommandons à la Municipalité ce qui suit :

## **1. Regroupement**

Nous recommandons à la Municipalité d'adresser au MAMH une demande formelle afin d'obtenir une rencontre d'information destinée aux élus portant notamment sur l'encadrement légal et les grandes étapes d'un projet de regroupement.

## **2. Coopération intermunicipale**

À défaut d'enclencher une démarche d'analyse d'opportunités de regroupement ou en attendant la conclusion d'une telle analyse, nous recommandons à la Municipalité d'adresser une demande d'accompagnement et de soutien au MAMH afin de réaliser un diagnostic ou une étude pour évaluer les besoins en coopération et la faisabilité d'ententes intermunicipales.

## **3. Budget de formation / accompagnement**

Nous recommandons au conseil de prévoir au prochain budget de la Municipalité les crédits nécessaires à la poursuite de la formation de la directrice générale et/ou l'octroi d'un contrat à une ressource externe (coaching) afin de l'accompagner et de lui montrer les bonnes pratiques de gestion d'une municipalité.

## **4. Gestion des archives**

Nous recommandons au nouveau conseil municipal de faire appel à une ressource externe pour faire le bilan de la situation de la gestion documentaire et structurer le classement des archives municipales. Les crédits nécessaires à l'octroi d'un tel mandat devraient être prévus au prochain budget.

Une formation au personnel sur l'utilisation des nouveaux outils et les bonnes pratiques de gestion documentaire devrait également faire partie du mandat.

# **CONCLUSION**

Le 13 novembre 2025, nous avons rencontré les élus du nouveau conseil municipal afin de leur faire part des résolutions adoptées au cours de notre administration provisoire, de nos constats ainsi que de nos recommandations.

Nous en avons également profité pour leur faire un rappel des formations obligatoires devant être suivies et de l'importance de respecter leur *Code d'éthique et de déontologie*.

Nous avons aussi réitéré aux nouveaux élus le rôle de la direction régionale du MAMH et son offre de services :

- en matière d'aide, de soutien et d'accompagnement des municipalités en gestion municipale;
- en finances municipales.

Nous croyons que l'accompagnement du MAMH devrait se poursuivre au cours de l'année 2026 notamment afin de s'assurer de la production des rapports financiers pour les années 2023 et 2024.

---

Valérie Haince  
Juge administratif et membre de la  
Commission municipale du Québec

---

Martin St-Laurent  
Juge administratif et membre de la  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

Secrétaire	Président
------------	-----------



*La saine gestion au bénéfice de tous*